

Éolien en mer : déception et inquiétude en Occitanie

LA TRIBUNE

Par Cécile Chaigneau | 30/11/2018, 16:33 | 1145 mots

Le projet EFGL, porté par Engie Green et ses partenaires (Crédits : Engie Green France) Douche froide pour les acteurs économiques et institutionnels de la croissance bleue : lors des annonces sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie, le ministre de l'Écologie a indiqué, le 28 novembre, qu'il réduit la voilure en matière d'éolien en mer. En Occitanie, où deux projets de fermes-pilotes sont en cours, c'est la déception.

« Le gouvernement tourne le dos à la filière éolienne en mer flottante qui est pourtant stratégique pour l'avenir énergétique et l'économie verte de notre pays », lance Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, alors que le gouvernement vient de faire ses annonces sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le 28 novembre.

En Occitanie, le projet de ferme-pilote du consortium EolMed, emmené par l'Héraultais Quadran Energies Marines, faisait partie des premiers retenus à l'appel à projets national en juillet 2016 (avec celui porté par Eolfi et CGN sur la zone de Groix en Bretagne). Il prévoit d'installer quatre éoliennes de 6,12 MW, au large de Gruissan (11) en Méditerranée.

En novembre 2016, le ministère retenait également le projet "Les éoliennes flottantes du golfe du Lion" (EFGL), porté par ENGIE, EDP Renewables, la Caisse des Dépôts et Eiffage, soit quatre éoliennes de 6 MW sur la zone de Leucate (Aude). Un 3e projet en Méditerranée était aussi retenu : le projet PGL, porté par EDF-EN, composé de 3 éoliennes de 8 MW sur la zone de Faraman (Bouches-du-Rhône).

500 MW en Bretagne et Méditerranée

Les annonces du gouvernement sur la PPE, lors des Assises de l'économie de la mer, les 27 et 28 novembre à Brest, ont plombé les espoirs des acteurs de la filière en devenir : François de Rugy, ministre de la Transition écologique, a annoncé la réalisation de seulement deux fermes commerciales d'éoliennes flottantes en mer, de 250 MW chacune, l'une dans le sud Bretagne en 2021 et l'autre en Méditerranée en 2022. Loin des ambitions des Régions concernées, qui estiment cette jauge insuffisante pour constituer une filière industrielle et répondre aux besoins de la transition énergétique.

« Le rassemblement qui s'est tenu à Narbonne le 15 novembre en faveur de l'éolien en mer flottant a démontré tout le potentiel de cette filière, déclarait, dans un communiqué, Carole Delga, deux jours plus tôt. Industriels, collectivités, laboratoires, universités, associations, etc., tous sont mobilisés. Car nous en sommes convaincus, l'éolien flottant constitue une formidable opportunité d'accélérer la transition énergétique sur nos territoires tout en favorisant le développement de l'économie locale industrielle et de l'emploi. Aussi, réunis avec

les Présidents des Régions Bretagne et Sud PACA et les signataires du Pacte de Narbonne, nous demandons que la PPE permette de lancer sans attendre le premier appel d'offres commercial, d'une capacité minimum de 3 fois 250 MW, simultanément sur les deux façades Méditerranéenne et Atlantique. Cette masse critique de 750 MW devra être suivi d'une augmentation progressive des volumes dans le temps pour répondre aux investissements de la filière industrielle. D'ici 2030, l'objectif défini par les trois Régions est d'installer 4 GW d'éoliennes flottantes, dont 1,5 GW en Occitanie. »

Rendez-vous manqué

Les Régions Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur ont déjà pris, aux côtés des industriels et entreprises, toutes les initiatives nécessaires à l'accompagnement du développement de la filière, notamment par le biais d'investissements massifs et d'appui aux écosystèmes d'entreprises.

Signataires* d'un communiqué commun le 28 novembre, les présidents des Régions concernées dénoncent des annonces sur l'éolien en mer qui ne correspondent pas au discours du Président de la République Emmanuel Macron en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique : ces annonces *« remettent en cause les modèles économiques de la filière et des territoires proposés dans le cadre de la transition énergétique et laissent présager d'un scénario catastrophe pour le développement d'une filière de l'économie maritime pourtant compétitive et prometteuse, créatrice aujourd'hui et demain de milliers d'emplois non délocalisables »*.

Donner de la visibilité et du volume

Didier Codorniou, premier vice-président de la Région Occitanie et président du Parlement de la Mer, est dépité. Selon lui, comme selon tous les acteurs de la croissance bleue, la France n'est pas au rendez-vous des énergies marines renouvelables...

« Dans ces annonces, il y a aussi des bonnes nouvelles, notamment en matière d'éolien terrestre et de photovoltaïque, mais concernant l'éolien flottant en mer, c'est moins satisfaisant, observe Jean-Mathieu Kolb, directeur projet EFGL chez Engie Green. L'éolien flottant en mer est une opportunité pour la France, avec des perspectives à l'échelle mondiale. On a initié un cercle vertueux avec 4 projets pilotes en France. Mais on a l'impression que la suite n'est pas au rendez-vous ! On attendait plus, et notamment une 3e tranche de 250 MW, sans remettre en cause l'idée d'un conditionnement en matière de prix... On partage la nécessité de développer l'industrie et une compétitivité de la filière mais pour ça, il faut donner de la visibilité et du volume pour lancer les investissements nécessaires, par exemple pour aménager les ports ou industrialiser la production des flotteurs, et ainsi faire baisser les prix. »

Face à l'inquiétude qui se lève en Occitanie sur l'avenir des fermes-pilotes, Engie Green se veut rassurant sur le projet EFGL : *« Le point de départ reste les projets-pilotes et évidemment, on reste mobilisés et on poursuit notre action pour en faire une réussite. On a déjà investi 10 M€... Nous sommes dans les temps. La*

prochaine étape sera l'enquête publique en début d'année prochaine, en vue de la demande d'autorisation administrative. En parallèle, nous menons les études d'ingénierie, ainsi que la concertation. La décision d'investir devrait intervenir fin 2019 pour une mise en service mi-2021 ».

« On n'a rien sur le principe de la concurrence pour les zonages commerciaux, prévient Jean-Mathieu Kolb. Mais il faut donner le volume et la visibilité nécessaires à la filière pour qu'elle puisse démontrer sa compétitivité. On va se mobiliser aux côtés des Régions pour obtenir une feuille de route à la hauteur de nos attentes. La Grande-Bretagne a déjà attribué trois rounds, dans l'idée de donner de la visibilité à sa filière. La France risque de prendre du retard. Il serait dommage que la suite s'écrive, pour certains, ailleurs qu'en France... »

** Les signataires : Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, Christelle Morençais, Présidente de la Région Pays de la Loire, Renaud Muselier, Président de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Olivier Perot, Président de France Energie Eolienne (FEE), Jean-Louis Bal, Président du Syndicat des énergies renouvelables (SER), Frédéric Moncany de Saint-Aignan, Président du Cluster maritime français*